

Le SORT des LAURÉATS DE CONCOURS ...

- Accueil par les autorités académiques (Recteur, IPR, Chefs d'établissement) *bien avant le 30 août*
- *Affectation à temps plein* dès la rentrée, souvent en lycée, pour leur faire assurer l'Accompagnement Personnalisé des élèves
- *Accompagnement « lourd »* par un tuteur (7 semaines de la rentrée à Toussaint) en établissement, *censé constituer le cœur de la formation professionnelle* (!)
- Des formations complémentaires (20 jours), sous forme de regroupements, dans lesquelles interviennent tous les acteurs traditionnels de la formation : IPR, ce qui restera de l'IUFM (dont des anciens formateurs associés rémunérés en HS), des stages du PAF, etc. ...
Ce complément de formation n'est pas nécessairement assuré sur le temps de service : la banalisation d'une demi-journée dans l'emploi du temps du stagiaire pourrait lui permettre de partir en formation, en plus de son service à temps plein !

Nos futurs collègues n'auront aucune formation professionnelle digne de ce nom, mais au mieux un kit de survie, distribué au cours d'une forme de stage commando...

... des ELEVES en grand nombre ...

4 à 5 classes par stagiaire conduisent à au moins 120 élèves qui auront devant eux un enseignant sans expérience, ni formation professionnelle sérieuse : accepteriez-vous d'être soigné par un médecin qui n'a jamais examiné un patient auparavant ?

... des TUTEURS ...

- *Alourdissement considérable de la charge de formation*, avec une rentrée à assurer en parallèle avec le stagiaire dans certaines de ses classes
- Rentrée reportée après Toussaint avec d'autres classes ?
- *Responsabilité individuelle de la majeure partie de la formation, sans appui extérieur en cas de difficultés du stagiaire*
- Poids supplémentaire d'une *responsabilité personnelle en cas de refus de titularisation* en fin d'année.

... et de TOUS les PERSONNELS !!!

- 165 postes bloqués au mouvement INTRA, réservés à l'affectation de stagiaires (1/4 des postes habituellement pourvus !)
- Remplacement des tuteurs et/ou des stagiaires en septembre-octobre par des TZR, des contractuels, des collègues n'ayant obtenu un congé formation qu'à partir d'octobre, des collègues partant à la retraite qui termineront désormais leur carrière en étant TZR, de gré ou de force !

Tout le monde payera les pots cassés !

Nier à ce point la formation professionnelle, c'est nier nos métiers,

Et, à long terme, installer durablement leur dévalorisation. Qui voudra encore entrer dans nos métiers dans ces conditions ? Dans les faits, et au-delà de l'intox, le Ministre a décidément une drôle de conception de leur nécessaire revalorisation !

MODALITÉS D'ACTION

La Section Académique du SNES vous appelle, dans chaque établissement, à refuser collectivement d'assurer les fonctions de tuteur des lauréats de concours, en utilisant le matériel disponible sur notre site (Pétition à retourner au Recteur, aux IPR, motion en CA) :

<http://www.toulouse.snes.edu/spip/spip.php?article304>

Il ne s'agit pas pour le SNES d'abandonner nos futurs collègues, mais de montrer au Recteur que l'accompagnement que recevra chacun d'entre eux n'est pas une formation professionnelle suffisante, et que la profession dans son ensemble ne peut accepter de telles modalités de stage.